

Avis concernant le Rapport fédéral sur le développement durable 2017

- De propre initiative
 - Cet avis a été préparé par le groupe de travail Stratégies
 - Approuvé par l'AG du CFDD par procédure écrite (voir annexe 1)
 - La langue originale de cet avis est le néerlandais
-

1. Contexte

- [a] Le Sustainable Development Summit¹ des Nations unies s'est tenu du 25 au 27 septembre 2015 à New York. Les chefs d'État et de gouvernement présents y ont adopté la déclaration *Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development*². Une série d'ODD est l'élément central de l'accord conclu lors de ce Sommet.³ Il s'agit concrètement de 17 ODD et de 169 cibles.⁴ Le *2030 Agenda for Sustainable Development (2030 ASD)* se compose de cinq parties : un préambule, une déclaration politique, un aperçu des ODD et cibles, un chapitre consacré aux 'Means of Implementation' et au 'Global Partnership' ainsi qu'un chapitre consacré au 'Follow-up and review'.
- [b] La loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable⁵ de 1997, révisée en 2010, prévoit la publication du Rapport fédéral sur le développement durable en deux parties. La Taskforce Développement durable du Bureau fédéral du Plan (TFDD) se charge de la rédaction de ce rapport. Le rapport renferme, d'une part, des éléments prospectifs et, d'autre part, un état d'avancement ainsi qu'une évaluation. Le rapport 2017⁶ est le rapport prospectif, le rapport 2019 est le rapport évaluatif. Le rapport 2017 a été publié en décembre 2017. La préparation du rapport 2019 est déjà en cours.
- [c] Cet avis complète des avis préalables sur les ODD et le *2030 ASD*.⁷

2. Avis

2.1. Remarques concernant le rapport fédéral 2017

- [1] Le Conseil salue la publication du rapport fédéral 2017. Il s'agit dans son ensemble d'un rapport utile qui peut et qui devrait jouer un rôle important dans le développement d'un cadre performant pour la mise en œuvre du *2030 ASD* aux niveaux fédéral et national. Le Conseil attend du gouvernement qu'il réagisse d'une façon adéquate à ce rapport et indique la façon dont notre pays peut parvenir à une mise en œuvre plus efficace du *2030 ASD* ainsi que la façon dont des démarches ultérieures peuvent être entreprises par rapport au cadre actuel, comme prévu dans la loi sur le développement durable et dans la stratégie nationale de développement durable.⁸ Le cadre actuel ou la façon dont ce cadre

¹ Voir : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/summit>

² Le texte du *2030 Agenda for Sustainable Development* : <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

³ ODD = Objectifs de développement durable.

⁴ Les 17 ODD en 169 cibles : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>

⁵ Voir : [Loi sur le développement durable](#)

⁶ Voir : [Rapport fédéral 2017](#)

⁷ Il s'agit ici de : (1) [Avis sur la mise en œuvre des ODD](#) (2015a05), (2) [Avis sur le texte-cadre consacré à la Stratégie nationale de développement durable](#) (2016a07), (3) [Avis sur le rapport belge pour la Voluntary National Review 2017](#) (2017a05).

⁸ Voir : [Stratégie nationale de Développement durable](#)

est utilisé manque de clarté ou de pertinence selon le Conseil. En outre, le Conseil invite le Parlement fédéral à consacrer une discussion approfondie à ce rapport fédéral.

- [2] Le Conseil estime que le premier chapitre du rapport (qui renferme des propositions méthodologiques pour une traduction des ODD dans un contexte belge) apporte une contribution méthodologique particulièrement utile à la transposition des ODD dans le contexte politique belge. Le Conseil réitère sa demande en faveur d'un plan d'action global⁹ pour la réalisation des ODD en Belgique d'ici 2030. Le rapport fédéral développe une série d'analyses et d'instruments qui doivent servir de base à cette réalisation.
- [3] Le Conseil estime que l'impulsion méthodologique donnée dans ce chapitre en vue de parvenir à une approche systémique destinée à identifier plus clairement l'interaction entre les différents domaines stratégiques et les ODD est très utile et espère que cette approche sera poursuivie dans le rapport 2019. Le Conseil espère que cette étude sera structurellement renforcée durant les prochaines années pour parvenir ainsi à une plus grande cohérence stratégique et à une meilleure compréhension de l'impact externe d'une politique interne.
- [4] Le Conseil estime que l'analyse des progrès réalisés par la Belgique en termes d'exécution des ODD, qui est le contenu du deuxième chapitre du rapport, est extrêmement pertinente. Le Conseil n'est néanmoins pas inconditionnellement d'accord avec les 34 indicateurs utilisés et la façon dont ces indicateurs ont été sélectionnés. Les résultats de l'étude menée dans ce chapitre révèlent clairement la nécessité d'une accélération et d'un renforcement de la politique de développement durable à tous les niveaux et dans tous les domaines stratégiques. En ce qui concerne le niveau fédéral, la réponse apportée jusqu'à présent au défi majeur qui ressort des résultats n'est pas encore assez convaincante. La stratégie nationale de développement durable apporte aussi sous sa forme actuelle une réponse trop peu pertinente à ce défi. Le Conseil invite le parlement et le gouvernement au niveau fédéral à indiquer rapidement la façon dont des améliorations peuvent être apportées dans ce domaine. Le Conseil est notamment convaincu qu'une meilleure adéquation entre les différents niveaux stratégiques (d'europpéen à local) du monitoring et de la mise en œuvre des ODD est nécessaire.
- [5] Le Conseil estime que les scénarios présentés dans le troisième chapitre (qui étudie des scénarios de projection dans les domaines de la pauvreté et de l'inégalité des revenus, de l'énergie et du climat ainsi que du transport) sont très pertinents. Le rapport stipule dans la conclusion de ce chapitre qu'une poursuite de la stratégie actuelle ne permettra pas d'atteindre dans la plupart des cas les objectifs quantifiés ou chiffrés, ce qui constitue une source d'inquiétude pour le Conseil. Les scénarios analysés soulignent l'importance d'un planning stratégique à long terme bien établi. Le Conseil est convaincu – notamment pour les domaines stratégiques qui sont traités ici – qu'une collaboration et une harmonisation plus fortes sont nécessaires entre les différents niveaux de pouvoir de notre pays. Cette consolidation de la collaboration et de l'harmonisation devrait se faire dans un esprit de modèle fédéral de renforcement mutuel, selon le principe de mutualité.¹⁰
- [6] Le rapport démontre l'intérêt et la pertinence de parvenir à une approche plus systémique qui est attentive à l'interaction entre les domaines stratégiques et les ODD. Le Conseil recommande un renforcement de la capacité stratégique dans ce domaine pour pouvoir mieux identifier des questions pertinentes comme l'impact de défis écologiques sur la sécurité sociale ou sur la performance de notre économie.

⁹ Voir : 2015a05, [12]

¹⁰ Voir : 2017a05, [10]

2.2. Remarques concernant les recommandations formulées dans le rapport 2017

- [7] Le Conseil accepte l'ensemble des recommandations formulées dans le rapport 2017. Toutefois, le Conseil souhaite encore ajouter certains éléments pour une série de recommandations.
- [8] Recommandation 1 (traduction d'objectifs globaux en objectifs précis et concrets pour la Belgique). Le Conseil estime que le cadre actuel renferme trop peu d'instruments utiles pour offrir une réponse suffisamment performante au défi qui ressort de ce rapport. Le Conseil souligne à cet égard la nécessité d'un plan d'action global et suffisamment contraignant pour la réalisation des ODD ainsi que la demande d'une stratégie nationale plus robuste. En outre, la question de la pertinence des indicateurs choisis pour suivre la réalisation des ODD doit aussi être posée.
- [9] Recommandation 2 (détermination d'objectifs intermédiaires réalistes). Le Conseil estime qu'il s'agit d'une recommandation utile et se déclare en faveur d'une transposition de cette recommandation dans le plan de mise en application des ODD.
- [10] Recommandation 4 (préparation d'un nouveau plan fédéral par le prochain gouvernement). Sur la base du cadre légal actuel, un nouveau plan fédéral de développement durable semble répondre le mieux possible au besoin d'un plan d'action global. Le Conseil demande toutefois au gouvernement actuel d'analyser la façon dont le cadre légal actuel peut être mieux harmonisé avec le cadre international qui existe aujourd'hui avec les ODD (notamment dans les domaines du timing de cycles, du besoin d'une participation structurelle des parties prenantes ainsi que du besoin d'un ancrage horizontal et vertical).
- [11] Recommandation 5 (coordination entre les niveaux de pouvoir fédéral et régional). Le Conseil soutient cette recommandation, mais estime qu'il est nécessaire d'aller plus loin notamment en élaborant une stratégie nationale plus efficace.
- [12] Recommandation 6 (demander aux administrations d'indiquer la façon dont une politique contribue aux ODD et cibles). Le Conseil demande à cet égard un mécanisme plus efficace et plus contraignant que la simple invitation adressée par la ministre du Développement durable aux autres ministres à reprendre les ODD dans leurs documents stratégiques.
- [13] Recommandation 7 (définition d'une série plus large d'indicateurs). Le Conseil demande d'analyser la façon dont les indicateurs choisis permettent d'identifier plus clairement l'impact externe de la politique interne en vue d'assurer une plus grande cohérence stratégique. Il serait également utile de garantir encore mieux que les indicateurs mesurent la distance vis-à-vis non seulement de l'objectif stratégique fixé, mais aussi de la situation réelle sur le terrain.
- [14] Recommandation 8 (détermination d'un objectif chiffré pour tous les indicateurs). Le Conseil voudrait nuancer cette recommandation. La détermination d'un objectif chiffré pour chaque indicateur est conseillée lorsqu'elle s'avère possible et pertinente.

2.3. Remarques concernant le rapport fédéral 2019

- [15] Comme indiqué dans les avis précédents, le Conseil estime qu'il serait utile de pouvoir contribuer en tant que Conseil à la préparation des rapports et pas seulement après leur publication.

Annexe 1 Membres votants de l'assemblée générale qui ont participé au vote sur cet avis

- La présidente et les 3 vice-présidents :
M. Aelvoet, M. Verjans, M. Bienstman et O. Van der Maren
- 2 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :
O. Beys, L. Spruyt
- les 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :
V. Rigot, B. Gloire, J. Van de Poel
- 4 des 6 représentants des organisations des travailleurs :
N. Polat, B. De Wel, S. Storme, G. De Simone
- 3 des 6 représentants des organisations des employeurs :
P. Vanden Abeele, V. Biebel, D. Schoonhoven
- les 2 représentants des organisations de jeunesse
H. Baeyens, E. Herman

Total : 18 des 24 membres ayant voix délibérative

Annexe 2

Réunions de préparation de cet avis

Des réunions préparatoires du groupe de travail ont été organisées les 8 et 26 février ainsi que le 8 mars 2018.

Annexe 3

Participants à la préparation de cet avis

Président

- Brent BLEYS (UGent)

Membres votants CFDD et leurs représentants

- Vanessa BIEBEL (FEB)
- Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
- Rudy DE MEYER (11.11.11)

- Wiske JULT (11.11.11)
- Nilüfer POLAT (CGSLB-ACLVB)
- François SANA (CSC-ACV)
- Sébastien STORME (FGTB)

Conseillers scientifiques, experts invités et autres conseils

- Mathijs BUTS (Federaal Planbureau)
- Patricia DELBAERE (Bureau fédéral du Plan)
- Jacques de GERLACHE (GreenFacts)
- Alain HENRY (Bureau fédéral du Plan)
- Lucie LOBET (CCE-CRB)
- Pieter NOENS (Minaraad)
- Maggi POPPE (Nederlandstalige Vrouwenraad)
- Sana SELLAMI (CRB-CCE)

Excusés

- Brigitte GLOIRE (Oxfam Solidarité)
- Dries LESAGE (UGent)
- Véronique RIGOT (CNCD – Opération 11.11.11)

Secrétariat CFDD

- Korneel AMPE
- Marc DEPOORTERE
- Koen MOERMAN
- Jan MERTENS